

Aide	DOC.OJ-R-15 NOVEMBRE 2023
Cellulaire Alain Gélinas : 705.698.2372	Google Meet
Cellulaire Sébastien Fontaine : 705.677.9946	meet.google.com/thz-oqit-myq
	ou
	Audio : 705.671.1533 (p.2610) ou
	1.800.465.5993 (p.2610) – code 1234#

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

ASSEMBLÉE D'ORGANISATION ANNUELLE

TENUE

DANS LA SALLE JEAN-MARC AUBIN DU CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU
GRAND NORD DE L'ONTARIO

Mercredi le 20 novembre 2024

À 18 h

ORDRE DU JOUR

Remarques :

Le directeur de l'éducation, M. Sébastien Fontaine, assumera les fonctions de président d'assemblée jusqu'à l'élection de la présidence du Conseil.

Conformément au règlement administratif, la présidence ordonnera que les scrutatrices ou les scrutateurs chargés de veiller à l'élection de la présidence et de la vice-présidence détruisent les bulletins de vote utilisés dans l'élection.

Reconnaissance des territoires

Le Conseil scolaire du Grand Nord reconnaît que son siège social et ses écoles se trouvent sur les territoires traditionnels des peuples Ojibwé-Chippewa, Oji-Cri, Mushkegowuk, Algonquins, Anishnabés et Métis. Nous respectons et honorons l'histoire et la culture des Premières Nations, Métis et Inuit en Ontario. Nous remercions les communautés autochtones pour leurs enseignements, leur collaboration et leur

contribution au patrimoine. Nous reconnaissons les territoires ancestraux visés par les traités Robinson-Huron et Robinson-Supérieur, ainsi que les territoires non cédés. Nous réaffirmons notre engagement à améliorer les relations entre les nations et notre compréhension des cultures autochtones locales. Joignez-vous à nous pour réfléchir aux torts du passé et envisager des moyens de progresser vers la réconciliation et la collaboration.

1. ÉLECTIONS

*Le secrétaire

- 1.1 Présentation des règles de procédures pour les élections par le directeur de l'éducation
- 1.2 Nomination des scrutateurs ou scrutatrices
- 1.3 Élection de la présidence du Conseil : l'élection terminée, la personne élue assume la présidence de la réunion
- 1.4 Mot de la présidence élue
- 1.5 Élection de la vice-présidence
- 1.6 Mot de la vice-présidence élue
- 1.7 Destruction des bulletins de vote

2. NOMINATIONS AUX DIVERS COMITÉS (*Annexe X.*)

*La présidence

- 2.1 Nomination d'au moins cinq (5) membres du Conseil au Comité des affaires et des installations
- 2.2 Nomination d'au moins trois (3) membres du Conseil au Comité des ressources humaines
- 2.3 Nomination d'au moins trois (3) membres du Conseil au Comité des lignes de conduite
- 2.4 Nomination d'un (1) membre du Conseil au Comité de participation des parents (CPP) et d'un (1) membre suppléant

2.5 Nomination d'au moins un (1) membre du Conseil au Comité d'apprentissage parallèle dirigé

2.6 Nomination d'au plus (2) membres du Conseil au Comité consultatif en équité, diversité et inclusion.

2.7 Nomination d'un (1) membre du Conseil au Comité d'environnement

3. NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL COMME REPRÉSENTANTS AU SEIN DE : *La présidence

3.1 L'Association des conseillers et conseillères scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO) – deux membres

4. RÉSOLUTION D'EMPRUNT (*Annexe X.*) *La présidence

5. LEVÉE DE LA RÉUNION D'ORGANISATION DU CONSEIL *La présidence



COMITÉS :	MEMBRES 2024 :	MEMBRES 2025 :
Comité des Affaires et des Installations *Personnes-ressources : Alain Gélinas et Sébastien Fontaine *Quorum : (3)	Robert Boileau Josée Bouchard Anne-Marie Gélinault François Boudreau Francine Vaillancourt Jocelyn Bourgoin	
Comité des Ressources humaines *Personnes-ressources : Eric Despatie et Sébastien Fontaine *Quorum : (2)	Robert Boileau François Boudreau Francine Vaillancourt Andréane Chénier	
Comité des lignes de conduite Personne-ressource : Sébastien Fontaine *Quorum : (2)	Robert Boileau Francine Vaillancourt Anne-Marie Gélinault Julie Olivier Andréane Chénier Jocelyn Bourgoin	
Comité chargé de l'éducation de l'enfance en difficulté *Personnes-ressources : Norma Saad et Jocelyne Shiewek *Quorum : (50% des membres) Mandat de quatre (4) ans ➤ 2022-2026	Louise Primeau (remplaçante) Francine Vaillancourt Andréane Chénier Rachelle Beaubien	
Comité de participation des parents Personne-ressource : Sébastien Fontaine	Carole G. Anderson Robert Boileau (remplaçant)	
Représentation ACÉPO Personne-ressource : Sébastien Fontaine (Présidence et un conseiller ou une conseillère scolaire + une remplaçante ou un remplaçant)		
Représentation FNCSF Personne-ressource : Sébastien Fontaine Présidence et 2 conseillers/conseillères scolaires	À l'ordre du jour de la réunion ayant lieu en août en vue de préciser les deux conseillers qui auront droit de vote	
Comité chargé de l'évaluation de la direction de l'éducation Mandat de quatre (4) ans ➤ 2022-2026 Fin de la 2 ^e année	François Boudreau Carole G. Anderson Robert Boileau	
Comité d'éducation Personnes-ressources : Norma Saad, Laura Ganyo et Carole Brouillard-Landry		
Comité de vérification Personne-ressource : Alain Gélinas et Sébastien Fontaine Mandat de quatre (4) ans : ➤ 2022-2026	Josée Bouchard Jocelyn Bourgoin Rachelle Beaubien Observateur :	

<i>3 conseillères ou conseillers scolaires dont un est la présidence du Comité + 2 membres externes</i>	François Boudreau Anne-Marie Gelineault	
Comité d'apprentissage parallèle dirigé	Rachelle Beaubien Francine Vaillancourt (remplaçante)	
Comité de diversité, d'équité et d'inclusion	François Boudreau Francine Vaillancourt	
Comité d'environnement	François Boudreau Robert Boileau (remplaçant)	

Révisé le 15 novembre 2024

Résolution d'emprunt

- a) Que l'on permette, par les présentes, à la présidence et au trésorier d'emprunter de temps en temps de l'argent au nom du Conseil, empruntant de l'institution financière du Conseil une(des) somme(s) sous forme de billet, somme(s) qui, dans l'ensemble, ne dépassera (dépasseront) pas QUATRE MILLIONS DE DOLLARS (4 000 000 \$) en vue de payer les dépenses actuelles du Conseil jusqu'à ce qu'il reçoive les recettes courantes et que l'on permette également à la présidence et au trésorier de donner à l'institution financière, au nom du Conseil, un(des) billet(s) portant le sceau du Conseil puis dûment signé(s) par la présidence et par le trésorier pour les sommes d'argent empruntées selon le taux d'intérêt qui sera fixé ;
- b) Que l'on permette, par les présentes, au surintendant des Affaires d'emprunter, de temps à autre, de l'argent au nom du Conseil, empruntant de l'institution financière du Conseil une (des) somme(s) qui, dans l'ensemble, ne dépassera pas 50 000 \$ en vue de payer l'achat d'équipement.
- c) Que l'on permette et que l'on demande, par les présentes, au surintendant des affaires du Conseil de porter en diminution de toute somme empruntée telle que mentionnée ci-dessus, ainsi que tout intérêt qui en découle, en employant toutes les sommes d'argent dont se composent les recettes courantes du Conseil, recettes reçues ultérieurement.